Assises du Tarn-et-Garonne : Laïla Altiti condamné à 10 ans de prison pour le meurtre de Patrick B., lynché à coups de pied

18/01/2022 à 23h44



Après deux jours de procès, la cour d'assises de Tarn-et-Garonne a condamné à 10 ans de réclusion criminelle la Valencienne de 43 ans, ce mardi 18 janvier. Les jurés ont dépassé les réquisitions de deux ans contre toute attente. Un verdict qui a satisfait la famille de Patrick Beucher.

Au cours de cette deuxième et ultime journée du procès d'assises de Laïla Altiti, cette Valencienne de 43 ans ayant mortellement frappé à coups de pied Patrick Beucher au cours d'une soirée avinée de décembre 2019 à Valence-d'Agen, les jurés, à défaut d'approcher de la vérité des faits, auront dû se contenter de la « vérité judiciaire » comme le leur a rappelé l'avocate générale Jeanne Regagnon.

La magistrate qui a requis 8 ans de réclusion criminelle contre la quadragénaire, a reconnu « qu'il existera toujours des zones d'ombre dans ce dossier ». Ce ne sont pas, en effet, les explications livrées lundi au cours d'un interrogatoire lunaire de Jean-Michel, l'unique témoin de ce huis clos mortel, qui ont levé le voile sur le véritable mobile de cette

affaire criminelle. Les réponses apportées par l'accusée n'ont également pas convaincu les avocats des parties civiles.

« Elle lui a écrasé la tête à coups de pied alors qu'il gît au sol !, tonne Me Guy Debuisson, conseil des fils de la victime. Pas une, pas deux fois… mais jusqu'à cinq fois au moins ! La colère, les humiliations qu'elle revendique face à un homme dont on ne dit que du bien, et même son alcoolisation massive (3 gr selon les prélèvements) ne justifie pas, tempête le ténor toulousain, qu'elle ait piétiné la tête de Patrick Beucher comme on écrase un scorpion ». Ce « pied qui s'écrase sur l'homme démuni dont elle ne redoute plus rien, qui monte et descend sur son visage, répète Me Édouard Martial, avocat des frères et sœurs du défunt. Quelle est donc cette rage qui habitait « Lilou » (le surnom de Läila) ? », s'interroge le ténor agenais pointant avec justesse le « geôlier » (l'alcool) « qui lui a fait miroiter le paradis, et la réveille le lendemain en enfer ».

(…) La Dépêche

Merci à **Alexandre**